

DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

1) Remplir la première page sur l'état civil et dater et signer la dernière.
Ne pas remplir le reste.

2) Pièces à fournir en 2 exemplaires et en copie :

- Pièce d'identité **recto-verso**+ celle de votre éventuel conjoint et de tout autre personne vivant au même domicile
- Livret de famille (y compris la page vierge suivant la dernière mention, par exemple si vous avez 1 enfant, la page vierge du deuxième doit être fournie)
- Dernier avis d'imposition** ou de non imposition, et à compter de sa réception (mois de mai): **la déclaration+ celui de la personne vivant au même domicile d'impôt**
- Justificatifs des revenus depuis le mois de janvier de l'année en cours** vous concernant (bulletins de salaires, versement de retraite y compris la retraite complémentaire, de pensions, revenus fonciers, indemnités ASSEDIC, indemnités journalières y compris accident de travail versées par la CPAM, MAS, CNRO, CAF, pension alimentaire, prestation compensatoire)
- Justificatifs des revenus** de toutes les personnes vivant sous le même toit. En cas de divorce, les revenus du conjoint ne seront pas pris en compte.
- Si vous êtes **locataire**, vous devez fournir un **Bail ou quittance** de loyer,
- si vous êtes hébergé**, il conviendra de fournir une **Attestation d'hébergement (ci-jointe)**, **si vous êtes propriétaire**, vous devrez fournir **copie du titre de propriété ou du livre foncier**,
- Attestation de paiement de la CAF
- Attestation ASSEDIC
- Eventuelle convocation ou assignation en justice
- Attestation de protection juridique
- Certificat de scolarité des enfants pour les enfants de plus de 16 ans
- Jugement allouant une pension alimentaire
- Attestation sur l'honneur ci-jointe**

4) **Ramener le dossier complet, rempli et signé** à Maître Aurélie DE PABLO qu'elle déposera au Bureau d'Aide juridictionnelle (BAJ).